

Fédération Française de la Quincaillerie

[Accueil](#) / [BBI](#) / [Organismes professionnels](#) / [FFQ](#)

La Fédération Française de la Quincaillerie

Le 1er janvier dernier est officiellement née la FFQ, Fédération Française de la Quincaillerie, des fournitures pour l'industrie, le bâtiment et l'habitat, fusion des Unions Régionales qui composaient auparavant la CFQ. Cette décision constitue une étape importante pour la profession de la quincaillerie professionnelle qui dispose désormais d'une organisation nationale dotée de moyens d'action beaucoup plus importants.

La transformation d'une Organisation représentative d'une profession n'est pas anodine et constitue l'aboutissement d'un processus de réflexions et de concertations de plusieurs mois, voire d'années dans certains cas. Pour notre métier de la quincaillerie, il convient de revenir un an en arrière et d'analyser le déroulement chronologique des faits pour bien comprendre les tenants et les aboutissements de cette évolution.

Jean-François Dubost, P-dg de la Quincaillerie Aixoise, a été élu président de la CFQ, Confédération Française de la Quincaillerie, le 8 décembre 2010. Dirigeant d'une entreprise dynamique, soucieux d'œuvrer pour le bien de la profession, il s'est employé depuis son élection à donner à la Confédération de nouveaux moyens organisationnels et financiers. Après une période d'observation de trois mois, une évidence s'est dégagée pour son nouveau président : la structure opérationnelle de la Confédération nécessitait un nouveau modèle de fonctionnement avec ses Unions Régionales ; la gestion de la ressource financière de la Confédération méritait également d'être repensée . En effet, 80% des ressources budgétaires de la CFQ dépendait d'un loyer perçu auprès d'un locataire occupant plus de 80% des surfaces de l'immeuble du 91, rue de Miromesnil à Paris 8ème, propriété et siège de la Confédération. Cette situation de fonctionnement déséquilibrée, où seulement 20% des ressources budgétaires provenaient de la quote-part des cotisations des adhérents reversée par les Unions régionales ne pouvait perdurer.

Vente de l'immeuble de la rue de Miromesnil

Un concours de circonstances favorables, le locataire de la CFQ, dont le bail arrivait à son terme, et ne souhaitant pas le renouveler, a permis d'accélérer la mise en place d'une nouvelle stratégie. Après avoir, dans un premier temps, exploré la possibilité d'accueillir dans l'immeuble de la rue de Miromesnil des organismes professionnels ou des fédérations proches agissant sur des métiers connexes, il est rapidement apparu tout l'intérêt de procéder à la cession de cet immeuble et de générer ainsi des ressources à long terme pour conforter les ambitions de la CFQ au service de la profession.

C'est ainsi que le Conseil Confédéral du 28 juin 2011 a entériné cette nouvelle stratégie et autorisé la cession de ce patrimoine foncier, opération en cours de réalisation. Ce même Conseil autorisait son Président, Jean-François Dubost, à poursuivre une réflexion sur la simplification de l'organisation et du fonctionnement de la CFQ.

Disparition programmée de la CFQ...

La Confédération rassemblait cinq Unions Régionales implantées à Paris (le SRPBC), à Lyon (le SQF), à Lille (l'URCQB) à St Quentin (la CRQ) ainsi qu'à Nancy (leSQLC.). Ces Unions Régionales, fort différentes tant en terme de taille, d'adhérents représentés, que de gouvernance déployée, communiquaient rarement entre elles et relayaient de manière inégale la communication de la Confédération.

Dans un souci d'efficacité, d'organisation du travail en commun, de centralisation de l'information et afin de mieux répondre aux besoins formulés par l'ensemble des adhérents, la mise en place d'une nouvelle structure nationale représentative de l'ensemble de la profession, financièrement capable de poursuivre des missions d'intérêt général, est apparue indispensable.

... et naissance de la FFQ

C'est lors du Conseil Confédéral du 19 décembre dernier à Paris et après un processus de consultation de quelques mois, que la CFQ et les Conseils d'Administration des cinq Unions Régionales ont approuvé et ratifié les traités de fusion donnant naissance à une fédération unique : la FFQ, Fédération Française de la Quincaillerie, des fournitures pour l'industrie, le bâtiment et l'habitat.

Ces traités prévoient la disparition des syndicats régionaux ; leurs adhérents conservent toutefois la possibilité de constituer , sous l'égide de la nouvelle FFQ, des délégations territoriales leur permettant de maintenir le lien de territorialité qui les rassemblait et de disposer d'un budget spécifique pour entretenir cette animation. Créée officiellement le 1er janvier 2012, la toute nouvelle Fédération Française de la Quincaillerie gère la globalité des fichiers adhérents.

Son siège administratif implanté à Lyon est désormais dirigé par Marie-Christine Delarbre, Secrétaire Générale, épaulée par une équipe de quatre permanents dont une juriste de droit social. La gestion de la Convention Collective nationale restant également sur Lyon.

Le siège juridique de la FFQ demeure à Paris, une obligation pour un syndicat national. Dès la réalisation de la cession de l'immeuble de la rue de Miromesnil, de nouveaux bureaux seront loués afin d'y accueillir et de recevoir tous les adhérents de passage dans la capitale, d'entretenir le dialogue avec les autres fédérations et organisations syndicales professionnelles ainsi qu'avec les pouvoirs publics.

Une représentation unifiée

Les nouveaux statuts de la Fédération Française de la Quincaillerie prévoient une gouvernance organisée autour d'un Conseil d'Administration composé de vingt huit membres réunis au sein de trois collèges : le collège des membres actifs composé de seize membres élus, le collège des membres de droit composé de huit membres (Présidents d'enseigne, de groupements) et du Président de la Commission Sociale Paritaire et un collège réunissant trois personnalités qualifiées.

Cet aboutissement permet à la profession de la Quincaillerie de disposer désormais d'une représentation unifiée, une obligation pour être réellement reconnue par les pouvoirs publics, et d'être dotée des moyens financiers nécessaires pour assurer pleinement ses missions de conseil (social, juridique, fiscal...) et même pouvoir engager des actions directement liées à la filière telle que la mise en place de prêts d'honneur au bénéfice, par exemple, de jeunes quincailliers désirant s'installer ou reprendre une entreprise. Cette mutation était souhaitable dans un environnement économique de plus en plus exigeant.

Mettre en place des prêts d'honneur

Outre la pérennité financière de la fédération, les fonds retirés de la vente de l'immeuble de la rue de Miromesnil permettront de financer des actions profitables à la profession. Une mission de réflexion a été confiée à Denis Moin et à Nicolas Berthet, en vue de la mise en place d'un fonds spécifique ayant vocation à accorder des prêts d'honneur aux jeunes quincailleurs désirant s'installer. Comme le souligne Jean-François Dubost, qui a été le témoin de la réussite d'un tel dispositif d'aide lorsqu'il était Président de la plate-forme d'initiative locale du pays d'Aix, «.. même s'il est d'un montant limité, le prêt d'honneur a une symbolique forte et procure un effet de levier considérable, de l'ordre de 1 à 6, auprès du secteur bancaire classique. ».